

Elle ne peut être considérée comme un secteur marginal. En septembre 2005, déjà, il avait fallu que le secteur se mobilise pour obtenir le rétablissement d'une délégation à l'économie sociale et la création d'un Conseil Supérieur de l'Économie sociale. Le rattachement de la DIIIESES au Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, la présidence du Conseil Supérieur de l'Économie sociale par la ministre de l'Économie, étaient apparus comme une reconnaissance de la place et du rôle d'acteurs économiques qui sont ceux du secteur. Malheureusement, dans le cadre de la RGPP et des réflexions qui l'accompagnent, un flou certain entoure le devenir de la DIIIESES, et cela ne peut qu'étonner. Les organisations de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles, fondations) considèrent en effet, à juste titre, que les pratiques spécifiques de leurs modes d'entreprendre doivent être portées par une structure gouvernementale transversale dotée de moyens. Ainsi, c'est à partir de la DIIIESES que l'animation et les travaux du Conseil Supérieur de l'Économie sociale peuvent se développer. C'est également la DIIIESES qui a en charge le suivi du conseil de la Coopération, ou qui, au travers de moyens pourtant bien modestes, a permis et soutenu nombre d'initiatives, d'innovations, de travaux de recherche, qui sont à la base de dispositifs publics innovants (micro-crédit, insertion par l'économie, animation dans les quartiers, SCIC, entreprises solidaires, coopératives d'activités et d'emplois...). De même, la DIIIESES soutient l'action du CNCRES et des CRES en région, dans leur mission de structuration et de développement de l'économie sociale et solidaire. Dans les régions, le secteur de l'économie sociale et solidaire représente 13,5 % en moyenne des postes offerts dans l'économie régionale et 10 % des rémunérations versées. Ces pourcentages peuvent atteindre 30 à 35 % dans certaines régions. Il concerne tous les secteurs de l'économie et favorise sur les territoires le maintien ou la relocalisation d'activités, avec des emplois non délocalisables. Voilà pourquoi, l'économie sociale a besoin d'une interface auprès des divers ministères concernés par les actions spécifiques et réactives que les acteurs de l'économie sociale mettent en oeuvre sur les territoires. Elle a besoin d'une structure administrative qui puisse assurer une animation interministérielle favorisant la transversalité des politiques dont ce secteur a besoin. Ces actions aujourd'hui répondent aux impératifs d'une économie innovante, tant sur le plan technologique que social ou organisationnel. Elles expriment la solidarité entre habitants et territoires et sont au coeur de problématiques lourdes que les autorités publiques ont à traiter. C'est en ce sens qu'il lui demande de veiller au maintien de la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale, mais aussi de soutenir ses moyens, tant humains que budgétaires.